



HAL
open science

Les Palestiniens : vers l'émergence d'une diaspora de réfugiés ?

Mohamed Kamel Dorai

► **To cite this version:**

Mohamed Kamel Dorai. Les Palestiniens : vers l'émergence d'une diaspora de réfugiés ?. Anteby-Yemini, Lisa ; Berthomière, William ; Sheffer, Gabriel (Eds.). Les diasporas : 2000 ans d'histoire, Presses Universitaires de Rennes, pp.211-223, 2005. halshs-00291809

HAL Id: halshs-00291809

<https://shs.hal.science/halshs-00291809>

Submitted on 6 Nov 2008

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Les Palestiniens : vers l'émergence d'une diaspora de réfugiés ?

"Notre réalité est transportée. Elle ne s'est jamais fixée en un lieu. La réalité des Palestiniens est portée sur les épaules, dans la langue, les perceptions ou la conscience. Nous vivons tous simultanément au centre de la scène et en dehors".

Mahmoud Darwish
La Palestine comme métaphore

Introduction.

On compte aujourd'hui près de quatre millions de réfugiés palestiniens qui vivent depuis 1948 en exil. Plus de 90% résident dans les pays frontaliers d'Israël et des Territoires palestiniens. Cette relative concentration spatiale ne doit pas masquer les importantes différences qui caractérisent chacune des communautés palestiniennes dispersées. Ces différences sont à mettre en relation avec leurs modes d'implantation particuliers dans leurs pays d'accueil respectifs et avec la mobilité, ou l'absence de mobilité, qui les animent. Aujourd'hui, ces réfugiés sont de plus en plus nombreux à quitter le Moyen-Orient, à la recherche d'un statut juridique stable et reconnu ou d'un emploi. Le récent échec des négociations israélo-palestiniennes a montré à quel point la question des réfugiés palestiniens est une donnée centrale dans l'équation géopolitique régionale.

Si, au regard du droit international, la population palestinienne contrainte à l'exil est reconnue dans sa majorité comme appartenant à la catégorie "réfugié", il existe cependant une controverse quant à l'utilisation de la notion de diaspora pour désigner l'organisation socio-spatiale palestinienne née de la dispersion de 1948. Elias Sanbar (1989) est réticent à employer le terme de diaspora parce que la dispersion des Palestiniens est récente, et que leur statut de réfugiés apatrides les différencie de l'archétype juif. Bassma Kodmani-Darwish est plus nuancée et s'interroge : "*Alors diaspora ou réfugiés ? Là encore la réalité mouvante du sujet suggère que les Palestiniens de l'exil sont des réfugiés partiellement diasporisés et que la création d'un Etat contribuera à accélérer et achever le processus de diasporisation*" (Kodmani-Darwish 1997 : 181). D'autres auteurs comme Gabriel Sheffer (1986), William Safran (1990), Salim Tamari (1995), Sari Hanafi (1997) ou Robin Cohen (1997) utilisent ce terme dans leurs travaux pour désigner la dispersion des Palestiniens.

Dans quelle mesure la dispersion des réfugiés, l'attachement symbolique à la Palestine, le développement des camps, l'intensité des mouvements de population participent-ils à l'émergence d'une diaspora ? Cet article se fonde sur un cas d'étude : les Palestiniens du Liban, qui, du fait de leur mode d'implantation dans leur pays d'accueil et de l'importante mobilité vers l'Europe qui les anime, permettent d'interroger les notions de diaspora et de réfugié.

I- Les Palestiniens : des réfugiés au statut particulier.

La durée exceptionnelle de l'exil des Palestiniens comme la particularité juridique de leur statut questionnent la notion même de réfugié. Leur dispersion croissante, voire leur relative intégration économique, sociale ou politique dans leurs sociétés d'accueil respectives que ce soit au Moyen-Orient ou au-delà, ne remet pas en cause leur statut même de réfugié, lié à l'expérience de l'exode de 1948.

1- Des réfugiés qui ne dépendent pas du Haut Commissariat aux Réfugiés.

Le statut de réfugié, tel qu'il est défini aujourd'hui dans la législation internationale, se fonde sur une approche individualiste. La catégorie juridique de "réfugié" a fortement évolué tout au long de ce siècle. Elle est forgée par la Convention de Genève du 28 juillet 1951, et le Protocole de New York de 1967 et connaît des extensions régionales. A la différence des approches juridiques et sociales qui ont prévalu dans l'entre-deux-guerres mondiales, l'approche individualiste qui prévaut aujourd'hui tend à exclure de cette catégorie les individus qui fuient en groupe des situations conflictuelles¹.

Cependant, les Palestiniens qui ont été contraints de quitter leur espace de vie en 1948 sont classés dans la catégorie des réfugiés, terme qui est employé pour les désigner dans la résolution 194 (§11) de l'Assemblée générale des Nations unies. Ils ne dépendent pas du Haut Commissariat aux Réfugiés des Nations unies². Une agence spécifique, l'UNRWA³, a été créée pour gérer cette population. Cet office considère comme réfugié palestinien toute personne qui a eu :

sa résidence normale en Palestine pendant deux ans au moins avant le conflit de 1948 et qui, en raison de ce conflit, a perdu à la fois son foyer et ses moyens d'existence, et a trouvé refuge, en 1948, dans l'un des pays où l'UNRWA assure ses secours. Les réfugiés qui correspondent à cette définition ainsi que leurs descendants directs ont le droit à l'assistance de l'Agence si ils sont : enregistrés auprès de l'UNRWA, qu'il vivent dans une des régions d'opération de l'UNRWA, et sont dans le besoin.

En 1993, les notions de *besoin* et de *refuge dans l'un des pays où l'UNRWA assure ses secours* sont supprimées (Takkenberg 1998 : 77). Le statut de réfugié n'est donc plus lié à partir de cette date à un lieu de résidence, ni à un critère humanitaire. La dispersion actuelle des réfugiés, leur installation dans

¹ Cette distinction entre approche juridique, sociale et individualiste est opérée par François Crépeau (1995, pp. 55-57)

² Les motifs qui ont déterminés cette exclusion sont explicités par Blandine Destremau (1993).

³ UNRWA : Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, créé en 1949 par l'ONU pour venir en aide aux réfugiés de Palestine installés en Jordanie, Syrie, Liban, Cisjordanie et à Gaza. Jusqu'en juillet 1952, les réfugiés palestiniens présents sur le territoire israélien sont aussi pris en charge par l'UNRWA.

des espaces extra Moyen-Orientaux ou l'acquisition de la nationalité de leur pays d'accueil ne peuvent donc être considérés comme remettant en cause leur statut de réfugié.

2- Les Palestiniens en Europe : des réfugiés de facto.

Le traitement des réfugiés palestiniens lors de leur arrivée en Europe est problématique pour les pays d'accueil. Puisque les Palestiniens ont quitté les espaces d'investigation de l'UNRWA, ils ne relèvent plus de la compétence de cet organisme. Les Palestiniens, aux côtés d'autres groupes de réfugiés comme les Tamouls, les Kurdes, ou les Afghans, matérialisent l'inadaptation de la législation internationale dans le traitement d'un nombre croissant de réfugiés, comme le souligne Jean-Pierre Hocké (1990). L'accueil des réfugiés palestiniens est tributaire des changements législatifs concernant le droit d'asile en Europe, mais est aussi traité de façon particulière étant donnée la grande sensibilité du conflit israélo-palestinien.

La plupart des Palestiniens arrivés en Europe - lorsque leur demande d'asile n'est pas rejetée - sont considérés comme des réfugiés *de facto*⁴. Ce statut s'applique aux demandeurs d'asile qui ne remplissent pas les conditions définies par la législation internationale pour prétendre au statut de réfugiés, mais qui ne peuvent retourner dans leur pays d'origine pour des raisons humanitaires. Des pays comme la Suède, le Danemark ou l'Allemagne ont accueilli la majeure partie des Palestiniens présents aujourd'hui sur leur sol comme des réfugiés et non comme des immigrants (Doraï 2000). Cinquante années d'exil ont cependant généré un rapport particulier des Palestiniens à leurs espaces d'accueil respectifs comme à leur espace d'origine, support de l'identité palestinienne d'aujourd'hui, alors que le mouvement national palestinien, loin de se déstructurer dans l'exil et la dispersion à su dépasser les contraintes de la géographie et s'imposer comme un acteur géopolitique incontournable sur la scène moyen-orientale.

II- Eléments pour une définition de la diaspora palestinienne.

Gabriel Sheffer (1996) relève que depuis la seconde moitié du dix-neuvième siècle, des diasporas ethno-nationales⁵ qui présentent de nombreuses similarités avec la diaspora juive, se sont développées,

⁴ Le statut de réfugié *de facto* a été créé dans les années soixante-dix avec l'augmentation des flux de demandeurs d'asiles en Europe issus de pays du Tiers-monde. Les pays scandinaves ont été précurseurs en la matière, puisque ce statut est apparu dans leur législation dès les années soixante. Ce statut assure une protection contre le refoulement et permet l'octroi de droits élémentaires dans la société d'accueil, à l'exception du droit au travail et à l'éducation, ainsi qu'un droit de résidence temporaire dans le pays d'accueil (Cels 1990).

⁵ Par groupe ethnique nous nous référons à la définition établie par Fredrik Barth (1995) ainsi qu'à celle de Danielle Juteau (1998), qui s'intéressent aux frontières entre les groupes pour les définir. "*Dans la mesure où les acteurs utilisent des identités ethniques pour se catégoriser eux-mêmes et catégoriser les autres dans des buts d'interaction, ils forment des groupes ethniques en ce sens organisationnel*" (Barth 1995, p. 211). Le groupe ethnique – ici palestinien - est donc une construction sociale et non une donnée *a priori*.

et cela particulièrement en Europe ou en Amérique du nord. Il considère qu'il serait erroné de n'appliquer le terme de diaspora qu'à la dispersion des Juifs après la destruction du premier temple de Jérusalem. L'émergence des diasporas est contemporaine de la cristallisation du concept de patrie (*homeland*) dans la conscience collective des groupes ethniques, et de sa fonction dans l'organisation de ces entités socio-politiques.

1- Les Palestiniens : des réfugiés en diaspora.

Les Palestiniens sont une communauté de réfugiés qui se sont constitués en diaspora du fait de leur installation durable dans leurs pays d'accueil respectifs à partir d'un même espace de départ, la Palestine – ce qu'Emmanuel Ma Mung (1996) nomme *la multipolarité des migrations* -, et du système de réseaux transnationaux qu'ils ont développé pour permettre de maintenir l'unité de la communauté malgré la dispersion spatiale. Nombre d'institutions diasporiques traversent de façon horizontale l'ensemble des communautés palestiniennes, comme l'OLP et les nombreuses organisations qui gravitent autour. Elles entretiennent les relations entre les différents pôles de la diaspora. Les dynamiques migratoires qui se développent entre les pôles de la diaspora, comme les relations entre la Jordanie et les pays du Golfe, du Liban avec l'Europe, ou entre les Territoires palestiniens et les Etats-Unis, sont une des composantes de *l'interpolarité des relations*, telle qu'elle est définie par Emmanuel Ma Mung (1996).

La définition élaborée par Gabriel Sheffer (1993) confirme, à notre sens, la mise en place d'une diaspora dans le cas palestinien. L'auteur relève trois principaux critères pour définir une diaspora, critères auxquels les Palestiniens répondent.

1. *Le maintien et le développement d'une identité propre au peuple en diaspora.* La permanence de l'identité palestinienne malgré la durée de l'exil et la dispersion dans de nombreux pays d'accueil témoigne de la permanence d'une identité palestinienne distincte de celle des autres peuples arabes environnant. Le rôle des camps de réfugiés dans le maintien de cette identité est central, comme il a été montré dans la partie précédente. La *nekba*⁶ de 1948 est un référent identitaire qui traverse l'ensemble des communautés palestiniennes dispersées.

2. *Une organisation interne de la diaspora distincte de celle de son Etat d'origine ou d'accueil.* Cette organisation se base essentiellement sur le communautarisme (*communalism*). Dans le cas palestinien, l'OLP remplit ce rôle au côté de nombreuses associations créées par les réfugiés, et continue d'exister parallèlement à l'Autorité Nationale Palestinienne mise en place pour administrer les Territoires autonomes en Palestine. On peut citer le cas des Comités populaires créés dans les

⁶ Ce terme qui signifie catastrophe en arabe, désigne chez les Palestiniens l'exode de 1948.

camps et groupements palestiniens, ou celui des associations palestiniennes en Europe qui défendent le droit au retour des réfugiés et la création d'un Etat palestinien auprès des sociétés et gouvernements occidentaux.

3. *Des contacts significatifs avec sa patrie d'origine, sous forme réelle ou mythique.* Les liens avec le territoire d'origine demeurent majoritairement symboliques, la Palestine pouvant être considérée comme une ressource identitaire. L'intégralité des frontières internationales de la Palestine étant encore sous contrôle israélien, tout lien effectif avec la Palestine, comme des allers – retours ou des investissements, sont rendus très difficiles, voire impossible, pour les réfugiés de la diaspora. Le rapport particulier que les Palestiniens de l'exil entretiennent avec leur territoire d'origine est l'un des éléments structurant la diaspora.

2- La Palestine, une terre d'origine au fort contenu symbolique pour la diaspora.

Le rapport des Palestiniens au territoire de la Palestine d'avant 1948 est singulier. La Palestine, inaccessible pour la plupart des réfugiés, est une centralité au sein de la diaspora et conditionne l'organisation socio-spatiale des communautés en exil. La comparaison avec l'exemple juif est riche d'enseignements. Alain Médam (1992) reprend la notion de territoire et analyse sa fonction structurante, pour le cas de la Diaspora juive, qu'il prend comme archétype des diasporas. L'exil qui a renversé la société juive se transforme en positivité lorsqu'une nouvelle territorialité apparaît, celle des écrits. La privation de la terre et de Jérusalem devient structurante d'un nouveau lien social. La *nekba* de 1948, chez les Palestiniens génère le même type de phénomène. La diaspora s'est créée alors que la société palestinienne était en phase de construction nationale. La mise en place de la diaspora a dessiné les contours d'une nouvelle territorialité palestinienne dans l'exil.

Emmanuel Ma Mung analyse ce rapport particulier des diasporas au territoire, en se basant sur le cas chinois. Il développe la notion d'*extra-territorialité*, qu'il appréhende comme suit. "*La construction d'une mémoire/histoire collective permet de réunir les lieux de la diaspora en un territoire virtuel, de regrouper par la pensée les lieux en un ensemble, en un espace métaphorique. Ce mouvement pour penser dans l'espace participe d'un processus d'extra-territorialisation*" (Ma Mung 1998 : 46). Pour les réfugiés palestiniens, c'est à partir des camps, véritables symboles de la Palestine perdue et lieux de mémoires privilégiés, que se construit le territoire de la diaspora. L'ensemble des lieux de dispersions sont réunis par la pensée, et intégrés dans un ensemble unifié, un territoire diasporique, partagé par l'ensemble des membres de la diaspora où qu'ils résident.

L'équivalence des lieux et l'utilisation de la dispersion comme une ressource facilitent l'émergence de pratiques transnationales, puisque le pays d'origine (i.e. la Palestine) peut être contourné. Les pôles de la diaspora servent à leur tour de base pour le développement de réseaux transnationaux, tout en maintenant l'efficacité de l'organisation communautaire.

3- Une diaspora ethno-nationale fluide et dynamique.

Différentes typologies des diasporas ont été élaborées. Dans quel cadre s'inscrit la diaspora palestinienne ? Dans les définitions retenues, le rôle des réseaux transnationaux est prépondérant, chaque auteur donnant la prédominance à une sphère particulière, en insistant sur les aspects politiques, économiques, ou culturels.

Alain Médam (1993) distingue les diasporas *crystallisées* des diasporas *fluides*. Les premières sont anciennes, elles sont dotées d'institutions organisées qui gèrent leurs activités. Elles prennent souvent part au pouvoir dans le pays d'accueil. Leur mobilité géographique est réduite. Au contraire, les diasporas fluides seraient, elles, en voie de stabilisation. Elles sont plus faiblement organisées que les premières, et moins stabilisées géographiquement. Elles sont susceptibles de changer de pays d'accueil assez brutalement en fonction des aléas politiques qu'elles subissent. Les Palestiniens s'inscrivent dans cette dernière catégorie. Leur mobilité actuelle, l'émergence de nouveaux pôles diasporiques en Europe, comme le recentrage en direction des Territoires autonomes débuté en 1993, montre la grande fluidité spatiale de la diaspora. L'auteur établit une seconde distinction entre les diasporas *dynamiques* et celles qui sont *amorphes*. Les premières connaissent une très grande efficacité de leurs réseaux transnationaux. La mise en place de réseau migratoires montre la faculté des Palestiniens à mobiliser leurs ressources transnationales, pour pallier aux difficultés économiques, juridiques et politiques dans leur pays d'accueil. Selon la typologie élaborée par Alain Médam, les Palestiniens forment une diaspora *fluide et dynamique*.

Si Alain Médam dresse une typologie des diasporas essentiellement basée sur le degré de cohésion de l'organisation diasporique, Michel Bruneau (1995) propose, lui, une typologie basée sur ce qui fonde l'organisation de la diaspora. Il relève que le lien de parenté fonde toute diaspora. L'importance des regroupements familiaux, comme de la construction d'une généalogie, a été abordée dans la partie précédente. La diaspora s'organise autour de sa culture propre, au sein d'organisations communautaires. Selon l'auteur, trois éléments expriment alors la spécificité des diasporas : *l'entreprise* comme dans le cas des Libanais, la *religion* pour les Juifs ou les Grecs pontiques, et la *politique* chez les Tibétains ou les Palestiniens. Chaque diaspora fonde son organisation autour d'un de ces trois principes, ou de plusieurs d'entre eux. Le rôle joué par le mouvement national palestinien

dans l'organisation des communautés palestiniennes dispersées, l'importance de la revendication du droit à un Etat et du droit au retour des réfugiés, place le politique comme un des éléments fondateurs et moteur de la diaspora palestinienne.

Gabriel Sheffer (1993) opère, lui, une distinction entre diaspora ayant été privée de son Etat d'origine (*stateless*), et les diasporas ayant un Etat d'origine (*state-based*). Dans le premier cas on retrouve les Palestiniens et les Tibétains. Ce qui distingue les diasporas est surtout le type d'organisation communautaire qui influe sur la cohésion de celles-ci. Trois types de réseaux prédominent dans cette organisation. Ce sont les réseaux politiques, économiques et culturels. Ces trois éléments forment la base même de la diaspora. Dans les cas palestinien, ces trois éléments sont présents à travers l'OLP, les investisseurs palestiniens (Hanafi 1997) et l'importante activité culturelle de la diaspora dont le poète Mahmoud Darwish ou l'intellectuel Edward Saïd en sont les représentants les plus connus.

La diaspora ethno-nationale est constituée d'une minorité ethnique dispersée dans les différents pays d'accueil. Ici, la notion de "minorité" ne doit pas être comprise au sens numérique du terme. Une minorité ethnique peut être un groupe ethnique majoritaire en nombre mais minoré socialement. Par exemple, les Palestiniens, bien que certainement majoritaires en nombre en Jordanie, constituent une minorité ethnique face à la discrimination relative qu'ils subissent en terme de représentation politique et de participation au pouvoir dans ce pays. Selon Gabriel Sheffer (1986), même lorsque le processus d'acculturation est avancé dans les sociétés d'accueil, l'existence de la diaspora ethno-nationale n'est pas remise en cause. Les réseaux transnationaux continuent alors d'exister à l'état dormant, et peuvent être réactivés si nécessaire. Dans le cas des diasporas privées de leur Etat, l'ethno-nationalisme est un des moyens de lutter pour la création de son Etat propre. Le choix de former une diaspora ethno-nationale, peut donc relever d'un choix stratégique, qui s'inscrit dans la lignée du sécessionisme, tel que cela a été le cas lors de la création de l'Etat d'Israël, ou tel que c'est le cas actuellement pour la diaspora palestinienne qui tente d'établir un Etat indépendant sur une partie du territoire de la Palestine mandataire.

III- Les réseaux migratoires, des éléments structurant une diaspora mobile.

La population palestinienne, après cinquante années d'exil, s'ouvre vers de nouveaux espaces, de plus en plus éloignés de sa région d'origine. Des filières migratoires se sont mises en place entre le Moyen-Orient et des pays d'Europe comme l'Allemagne, la Suède, et le Danemark, ainsi que vers des destinations plus lointaines comme l'Amérique du nord ou l'Australie (Doraï 2000). Cette émigration doit-elle être considérée comme la quête de nouveaux espaces d'asile ou comme le redéploiement spatial d'une diaspora face aux tensions persistantes au Moyen-Orient ?

1- Nouvelles migrations : réseaux migratoires et logique diasporique.

Si la distinction classique entre *migration forcée* et *migration volontaire* peut apparaître opérante dans certains cas, comme pour l'exode de 1948 qui peut être classé dans la première catégorie, elle semble inadaptée pour décrire et analyser la multitude de configurations migratoires qui se sont développées ces vingt ou trente dernières années au sein de la diaspora palestinienne, comme le relèvent Seteney Shami (1993). Ces derniers mêlent migrations de travail, exodes ou recherche d'asile, sans que l'un ou l'autre critère puisse être défini comme unique dans le processus migratoire. De nombreux réfugiés palestiniens, en quête d'un avenir plus sûr, d'un statut juridique stable, ou de conditions de vie meilleures, quittent le Moyen-Orient.

On estime par exemple à près de 100 000 le nombre de réfugiés palestiniens du Liban installés à l'étranger. Les structures mises en place par les Palestiniens des camps et des groupements relient leurs pays d'accueil, en l'occurrence le Liban, avec les différents pôles migratoires européens. Dans ce dispositif, la Palestine, en tant qu'espace physique est contournée, du fait du contexte politique et juridique, mais elle demeure présente de façon symbolique, comme ressource et référent identitaire central. Le pays d'accueil (le Liban) se substitue de fait au pays d'origine (la Palestine) comme base de départ des réseaux transnationaux de solidarité. C'est la configuration diasporique de la communauté palestinienne qui permet d'utiliser la dispersion comme une ressource. Les camps sont des "morceaux de Palestine" en exil, à partir desquels la société palestinienne se réorganise et se redéploie vers d'autres espaces, par la mise en place de champs migratoires structurés.

2- Du local au transnational. De l'espace du camp à l'espace migratoire.

Thomas Faist (2000 : 198) note que les diasporas peuvent être considérées comme "*des communautés transnationales caractérisées par un degré élevé de solidarité diffuse*". Le rôle des réseaux de solidarités locaux, et de leurs extensions transnationales, sont parmi les principaux éléments qui permettent de comprendre le fonctionnement de l'espace migratoire des Palestiniens du Liban. Les réseaux migratoires à base villageoise et familiale, maintenus et développés à l'échelle des camps et des groupements, sont les principaux supports des filières d'émigration du Liban vers l'Europe.

Des formes de "transnationalisme par en bas" (*transnationalism from below*), pour reprendre la terminologie employée par Portes *et al.* (1999), se développent à partir des camps de réfugiés palestiniens, le transnationalisme permettant la réactivation de réseaux de solidarités familiaux et villageois qui traversent les frontières nationales des pays d'accueil. Des stratégies d'acquisition de nationalités européennes se développent aussi dans les couches les plus défavorisées de la diaspora, qui leur permettent de voyager et d'assurer l'avenir de la famille dans un ailleurs plus stable

politiquement, juridiquement et économiquement. Les réseaux familiaux de solidarité jouent un rôle important dans l'organisation et le développement des migrations des Palestiniens du Liban, tant dans le pays de départ que dans le pays d'accueil. Leur action se situe à différentes étapes du parcours migratoires : (1) ils permettent la mobilisation des fonds nécessaires au paiement du voyage, (2) par leur intermédiaire l'information sur les pays de destination circule et est diffusée auprès des migrants potentiels, (3) ils facilitent l'adaptation du nouvel arrivant dans le pays d'accueil, (4) ils occupent aussi une fonction de sélection des migrants dans l'espace de départ, (5) ils contribuent à contourner les contraintes légales mises en place dans les pays d'accueil et (6) ils influencent la destination des migrants (Gurak et Caces 1992). Les réseaux migratoires mis en place par les Palestiniens du Liban, qui reposent sur les solidarités familiales et villageoises, s'inscrivent dans la même logique que les réseaux de sociabilité développés à l'échelle des camps et des groupements. C'est leur extension spatiale qui s'est étendue, du local vers le transnational. Les Palestiniens installés en Europe depuis les années soixante ont servi de facteur déclenchant et de tête de pont pour les réseaux migratoires, qui ont connu un essor dans les années quatre-vingt. Il s'agit là d'une stratégie migratoire élaborée pour contourner la fermeture de plus en plus prononcée des frontières en Europe.

Le champ migratoire des Palestiniens est ainsi structuré de façon singulière puisqu'il combine des éléments liés à leur statut de réfugié et des dynamiques mises en place par les réseaux de solidarité palestiniens (i.e. des logiques de type diasporique). La migration se développe lorsque le capital social ne fonctionne pas uniquement à l'échelle locale, mais comme une courroie de transmission à l'échelle transnationale (*transnational transmission belt*). C'est donc l'articulation de facteurs politiques, économiques et juridiques à l'échelle libanaise et moyen-orientale, mais aussi les politiques d'accueil des pays européens, et des facteurs propres aux dynamiques socio-spatiales mises en place par les Palestiniens eux-mêmes, qui déterminent l'extension de l'émigration, ainsi que la direction des flux migratoires.

Conclusion

Longtemps les Palestiniens ont constitué une catégorie de réfugiés 'à part'. L'expression même de cette singularité réside dans le traitement spécifique que la communauté internationale leur a réservé en leur créant une agence spécifique, l'UNRWA. La durée exceptionnelle de leur exil singularise cette population par rapport aux autres réfugiés de part le monde. Cependant, depuis une dizaine d'années, leurs parcours s'apparentent de plus en plus à ceux d'autres communautés de réfugiés en quête d'une terre d'asile toujours plus éloignée de leur pays d'origine. La mondialisation forcée des parcours migratoires des réfugiés palestiniens dénote-t-elle la fin progressive d'une spécificité ? La territorialisation du mouvement national palestinien génère une redéfinition de la place qu'occupe

chaque segment au sein de la diaspora. L'*extérieur*⁷ a été jusqu'à la fin des années quatre-vingt la centralité principale de la diaspora. Le territoire palestinien forme alors une centralité symbolique et une ressource identitaire qui traverse de façon horizontale l'ensemble des communautés dispersées. Dans les années quatre-vingt-dix, le centre de gravité de la diaspora réintègre le territoire de la Palestine historique et concentre les fonctions politiques et identitaires. L'*extérieur* se trouve relégué au rang de périphérie. La mise en place du processus de paix a donc modifié en profondeur la géographie de la diaspora. Les implications spatiales de cette redéfinition sont doubles : les camps de réfugiés et leurs habitants sont de plus en plus isolés au sein de l'organisation de l'espace diasporique palestinien, et des dynamiques migratoires se développent vers des espaces extra moyen-orientaux.

Le cas des Palestiniens Liban peut servir de base pour une réflexion plus générale sur les nouvelles formes de migrations qui se développent depuis les années quatre-vingt-dix, qui mêlent migrations forcées et volontaires, recherche d'asile et quête d'emploi. Les outils conceptuels à la disposition des chercheurs en sciences sociales ne rendent compte que partiellement de la complexité des processus et des parcours migratoires actuels. En conclusion deux aspects doivent être relevés : d'un côté, les Palestiniens forment incontestablement une population de réfugiés. Leur statut juridique tel qu'il est défini par l'ONU l'indique et la précarité de leur situation depuis 1948 le démontre. Ils demeurent donc tributaires des politiques de leurs Etats d'accueil respectifs. De l'autre, leurs pratiques spatiales et leurs modes d'implantation montrent une importante capacité à s'adapter à leurs sociétés d'accueil ainsi qu'à la pérennisation de leur exil forcé. La dispersion, certes contrainte, est utilisée comme une ressource. Les institutions diasporiques ont montré leur faculté à se redéployer vers de nouveaux espaces afin d'assurer la permanence de leurs activités de défense et de promotion des réfugiés. Ces derniers ont également su maintenir des réseaux de solidarités familiale et villageoise qui traversent les frontières étatiques. Ils les mobilisent aujourd'hui pour développer et entretenir les nouvelles filières migratoires vers l'Europe. Si l'on ajoute leur rapport singulier et intense qu'ils entretiennent avec la Palestine, même s'il est le plus souvent d'ordre symbolique, on retrouve les principaux traits qui déterminent l'existence d'une diaspora au sens où la définit Gabriel Sheffer (1993). On assiste donc à la formation d'une diaspora de réfugiés. Cependant, l'avenir de cette organisation socio-spatiale est suspendue à la fin des tensions au Moyen-Orient et à l'installation d'une paix durable et juste pour l'ensemble des parties prenantes aux conflits israélo-arabes.

Références

BRUNEAU (M.), "Espaces et territoires des diasporas", *L'Espace Géographique*, tome 23, n°1, 1995, pp. 5-18.

⁷ L'*extérieur* désigne aujourd'hui les Palestiniens qui se trouvent en diaspora. On l'oppose à l'*intérieur* qui s'applique aux Palestiniens qui résident à l'intérieur des frontières de la Palestine du Mandat britannique soit actuellement le territoire recouvert par Israël, la Cisjordanie et la bande de Gaza.

CELS (J.), "Responses of European states to *de facto* refugees " in Loescher (G.) and Monahan (L.) ed., *Refugees in International Relations*, Clarendon Press, Oxford, 1990, pp. 187-215.

COHEN (R.), *Global diasporas. An introduction*, UCL Press, London, 1990, 228 p.

DESTREMAU (B.), "Le statut juridique des Palestiniens vivant au Moyen-Orient", *Revue d'études palestiniennes*, n°98, 1993, pp. 35-62.

DORAI (M. K.), "Les parcours migratoires des réfugiés vers la Suède et l'Europe du nord", *Revue d'études palestiniennes* (75), n°23 nouvelle série, 2000, pp. 38-52.

FAIST (T.), *The Volume and Dynamics of International Migration and Transnational Social Spaces*, Clarendon Press, Oxford, 2000, 380 p.

GURAK (D.) et CACES (F.), "Migration Networks and the Shaping of Migration Systems", KRITZ (M.), LIN (L. L.), ZLOTNIK (H.), ed., *International Migration Systems. A Global Approach*. New York, Oxford University Press, 1992, pp. 150-176.

HANAFI (S.), *Entre deux mondes : Les hommes d'affaires palestiniens de la diaspora et la construction de l'entité palestinienne*, Les dossiers du CEDEJ, Le Caire, 1997, 119 p.

HOCKE (J.-P.), "Beyond humanitarianism. The need for political will to resolve today's refugee problem" in LOESCHER (G.) et MONAHAN (L.), ed., *Refugees in International Relations*, Clarendon Press, Oxford, 1990, pp. 37-48.

KODMANI-DARWISH (B.), *La diaspora palestinienne*, PUF (coll. Perspectives internationales), Paris, 1997, 262 p.

MA MUNG (E.), "La diaspora chinoise : intégration locale et territoire global", *Cultures en mouvement*, n°10, 1998, pp. 43-46.

MA MUNG (E.), dir. *Mobilités et investissements des émigrés. Maroc, Tunisie, Turquie, Sénégal*, l'Harmattan, Paris, 1996, pp. 7-64.

MEDAM (A.), "Diaspora / Diasporas Archétype et Typologie", *Revue européenne des migrations internationales*, n°1, volume 9, 1993.

MEDAM (A.), "Dans l'espace-temps des Juifs", *Espaces et sociétés*, n° 72, 1992, pp. 9-30.

PORTES (A.) *et al.*, "The study of transnationalism : pitfalls and promise of an emergent research field", *Ethnic and Racial Studies*, Volume 22, n°2, march 1999, pp. 217-237.

SAFRAN (W.), "Ethnic Diasporas in Industriel Societies : A Comparative Study of the political Implications of the "Homeland" Myth" in SIMON-BAROUH (I.) et SIMON (P.J.), dirs, *Les étrangers dans la ville*, l'Harmattan, Paris, 1990, pp. 163-177.

SANBAR (E.), "La diaspora palestinienne. Entretien avec Elias Sanbar", *Hérodote*, n°53, 1989, pp. 70-83.

SHAMI (S.), "The Social Implications of Population Displacement and Resettlement : An Overview with a Focus on the Arab Middle East", *International Migration Review*, n°101, Spring 1993, pp. 4-33.

SHEFFER (G.), "Israel diaspora relations in comparative perspective" in Barnett (M. N.), ed., *Israel in comparative perspective : challenging the conventional wisdom*, State University of New York Press, Albany, 1996, pp. 53-84.

SHEFFER (G.), "Wither the study of diaspora ? Some theoretical, definitional, analytical and comparative considerations", a paper presented at the *International conference on the diaspora networks*, Cyprus, April, 1993.

SHEFFER (G.), "A new field of study : modern diasporas in international politics" in SHEFFER (G.), ed., *Modern diasporas in international politics*, Croom Helm, Londres, 1986, pp. 1-15

TAKKENBERG (L.), *The Status of Palestinian Refugees in International Law*, Clarendon Press, Oxford, 1998, 411 p.

TAMARI (S.), "The future of Palestinian refugees in the peace negotiations", *Palestine – Israel Journal of politics, economics and culture*, vol. II, n°4, autumn, 1995, pp. 8-14.